



Plus value résidence secondaire

Par **aidezmoi432**, le **04/11/2013** à **20:09**

Bonsoir,

J'ai besoin d'une précision concernant la vente d'une résidence secondaire.

Je suis propriétaire d'un appartement qui était ma résidence principale jusqu'en 2011.

Depuis, cet appartement est loué et je loue un appartement plus grand qui est devenu ma résidence principale.

Je souhaite vendre l'appartement dont je suis propriétaire et que je loue depuis 2011.

J'ai lu qu'il est possible d'être exonéré de plus value sur la vente de la résidence secondaire lorsqu'on utilise le prix de la vente dans les 2 ans pour acheter une résidence principale.

Je souhaite acheter un appartement plus grand que celui que je loue pour y habiter et ne plus payer un loyer.

Mais, j'ai lu qu'il ne fallait pas avoir sa résidence principale pendant les 4 ans avant la vente.

Le fait que j'ai habité cet appartement jusqu'en 2011 me fait-il perdre droit à cette exonération des ventes de résidences secondaires sous conditions de réinvestissement du prix dans l'achat d'une résidence principale?

Merci.

Par **janus2fr**, le **05/11/2013** à **08:49**

Bonjour,

Effectivement, pour être exonéré, il ne faut pas avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les 4 dernières années, or vous l'avez été jusqu'en 2011...